

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2021-02-04

COMITE SYNDICAL DU 04 FEVRIER 2021

ACQUISITION AMIABLE D'UN TERRAIN A SAINT MAGNE DE CASTILLON

L'an deux mil vingt et un, le quatre février à 18h20, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Simone Veil de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian Malandit-Sallaud.

Date de la convocation : 26 janvier 2021

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 30

Pouvoirs : 3

Délégué n'ayant pas pris part au vote : 1

Secrétaire de séance : Christophe MIQUEU

Présents : Bernis Hunald, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Directeur du service administratif.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGELY Jacques, LAVIGNAC Marie-Claude (pouvoir de BOURDIER christian), PAULETTO Patrice, POIVERT Liliane, THIBEAU Daniel / Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : LABORDE Thierry, MALAMBIC Benjamin, MIQUEU Christophe, MOTHEs Christophe, TOUZEAU Alain / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : LE GOUZOUQUEC Yannick, MICHEL Fabrice / Communauté de communes de Montaigne Montravel : LAPEROUZAZ Patrick, REY Jean-Louis / Communauté de communes du Pays Foyen : BOUDENS David, CELESTE Patricia, GROSSIAS Mireille (pouvoir de GARCIA Miguel), LACHAIZE Yolande (pouvoir de ROBERT Pierre), MARGOUILLE Michel, MAS François, PLAT Tristan / Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : ARTERO Hervé, DESPUJOL Michel, GERVAIS Jacques, LABARBE Anne-Marie, MALANDIT-SALLAUD Christian, MASCOTTTO Jean-Louis, MERCIER Bastien, MONGET Oliver, VILLETTE Roger.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BOURDIER Christian (pouvoir à LAVIGNAC Marie-Claude)

Communauté de communes du Pays Foyen : GARCIA Miguel (pouvoir à GROSSIAS Mireille), ROBERT Pierre (pouvoir à LACHAIZE Yolande)

Absents excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BOURDIER Christian, BREILLAT Jacques, FAURE Charles,

Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOIDE Thierry, MARTY Sylvain.

Communauté de communes du Pays Foyen : GARCIA Miguel, ROUBINEAU Jean-Pierre.

ACQUISITION AMIABLE D'UN TERRAIN A SAINT MAGNE DE CASTILLON

Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu l'article L 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), qui permet aux personnes publiques d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de mise en conformité et de réaménagement sur la déchèterie de Saint Magne de Castillon

Considérant la nécessité d'acquérir une parcelle complémentaire attenante, au vu de la réalisation de ces travaux,

M. le Président expose au Comité Syndical qu'une parcelle de terrain contiguë à la déchèterie actuelle d'une superficie de 2 080 mètres carrés est à vendre au prix d'environ 23€ le mètre carré, engageant l'USTOM à construire une haie et une clôture d'un côté, l'arrachage de la vigne étant à la charge du bailleur.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. Le Président à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces parcelles.
- **AUTORISE** M. Le Président à signer un sous-seing pour l'achat de ces parcelles d'un montant de 50 000€ ainsi que tous les documents afférents à cette acquisition et l'acte authentique d'achat qui en découle.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception

Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le

